

DEMANDE DE LIURET DE FAMILLE

Je soussigné(e), (Nom, Prénoms),					
Domicilié(e) à Ernée <i>(adresse complète)</i> ,					
Téléphone:					
Sollicite la délivrance d'un livret de famille :					
□ d'époux	□ de pèi	re et/ou mère	□ de parent(s) adoptif(s)		
□ 1ère d	emande	□ duplicata	□ mise à jour		
Pour le motif suivant :					
 □ perte, vol, destruction □ séparation, divorce □ changement de régime matrimonial □ parent dépourvu de livret de famille □ autre (préciser) 					
Certifie exacts et complets les renseignements indiqués.					
Fait à Ernée, le					
Signature:					

Nota: L'usage d'un livret de famille, incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus, engage la responsabilité du ou des détenteurs, qui sont passibles de poursuites pénales.

EPOUX ou PERE*	EPOUSE ou MERE *
NOM	NOM
Prénoms	Prénoms
Né le	Née le
à	à
Département / Pays	Département / Pays
Nationalité	Nationalité
Acte transcrit au M.A.E □ OUI □ NON (Ministère des Affaires Etrangères)	Acte transcrit au M.A.E □ OUI □ NON (Ministère des Affaires Etrangères)
Décédé le à Département/Pays	Décédé le à Département/Pays

Date du mariage :	
Lieu du mariage :	
Date du divorce :	

ENFANT(S)

1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant
Nom: Prénom(s): Né(e) le: A: Nationalité: Acte transcrit au MAE: □ OUI □ NON (Ministère des Affaires Etrangères) Décédé le: à:	Nom: Prénom(s): Né(e) le: A: Nationalité: Acte transcrit au MAE: □ OUI □ NON (Ministère des Affaires Etrangères) Décédé le: à:
3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Nom: Prénom(s): Né(e) le: A: Nationalité: Acte transcrit au MAE:□ OUI □ NON (Ministère des Affaires Etrangères) Décédé le: à: 5ème enfant	Nom: Prénom(s): Né(e) le: A: Nationalité: Acte transcrit au MAE: □ OUI □ NON (Ministère des Affaires Etrangères) Décédé le: 6ème enfant
Nom: Prénom(s): Né(e) le: A: Nationalité: Acte transcrit au MAE: □ OUI □ NON (Ministère des Affaires Etrangères) Décédé le: à:	Nom: Prénom(s): Né(e) le: A: Nationalité: Acte transcrit au MAE: □ OUI □ NON (Ministère des Affaires Etrangères) Décédé le: à:

^{*} Concernant les parents non mariés, lorsque la filiation des enfants communs a légalement été établie à l'égard des deux parents, les cases des père et mère doivent être obligatoirement remplies, même si la demande n'est formulée que par un seul des deux parents.